

Forum PBC 35/2020: Abris PBS et Planifications d'Urgence

Jean-Paul Theler: Abris PBC et planifications d'urgence.....	2
Laura Albisetti, Rino Büchel: Les abris PBC, une mesure de protection essentielle.	3
Tobias Wildi: Un refuge pour les biens culturels numériques.	3
Olivier Melchior: Formation et planification d'urgence; un duo gagnant pour la PBC.	3
Flavio Häner: Les réseaux d'urgence, partenaires importants de la PBC.	4
Michael Strobino: S'exercer à protéger les biens culturels: indispensable et enrichissant.	5
Beatrice Winter: Le réseau d'urgence bernois.	7
Elke Müräu: Planification d'urgence PBC au Musée National Suisse.	7
Bernhard Preuss: Barbarastollen – un patrimoine sous protection spéciale.	8
Rocco Leuzzi: Des critères d'évaluation pour fixer des priorités.	8
Michael Marek: Une réserve de semences en Arctique.....	9

Jean-Paul Theler: Abris PBC et planifications d'urgence.

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'épidémie de *coronavirus* a clairement montré avec quelle rapidité une situation peut devenir menaçante et l'importance de disposer de mesures d'urgence qui fonctionnent bien.

Cela s'applique aussi aux biens culturels: dans le passé, on parlait trop souvent du principe que tout était sous contrôle, que pour faire face aux dangers, on disposait de mesures d'urgence dont l'efficacité était testée lors d'exercices. Les pertes de biens culturels majeurs, comme la cathédrale Notre-Dame de Paris en partie détruite par les flammes, prouvent que ce n'est pas toujours le cas. Il est donc essentiel d'élaborer des plans de protection qui tiennent la route, tout en tenant compte des coûts que ces travaux entraînent.

La présente édition de Forum PBC est consacrée aux abris et aux planifications d'urgence dans le domaine de la protection des biens culturels, en Suisse et à l'étranger.

Le grand public associe souvent les abris pour biens culturels aux abris destinés aux personnes. On oublie cependant deux choses importantes: les abris pour biens culturels ne sont pas seulement occupés en cas d'urgence; ils sont utilisés en permanence par les archives, les bibliothèques et les musées pour y entreposer leurs biens les plus précieux. En outre, il y a un grand retard à combler dans ce domaine. La révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) a permis de changer la donne. Désormais, il est possible de construire des abris non seulement pour les archives d'État, mais aussi pour toutes les collections d'importance nationale recensées dans l'Inventaire PBC.

A l'échelle internationale, la protection des biens culturels suisse fait figure de pionnière, notamment en matière de sauvegarde grâce aux Archives fédérales des microfilms, dans lesquelles la Confédération conserve les copies des microfilms des cantons. Toutefois, l'évolution constante vers des processus et des méthodes de travail numériques nécessite d'adapter la stratégie de sauvegarde axée sur les microfilms pour tenir compte des objets numériques. Dans sa stratégie 2019–2023 pour la protection du patrimoine culturel, le Conseil fédéral a donc décidé de faire élaborer des plans pour un refuge destiné aux biens culturels numériques, semblable à celui déjà en place pour les biens culturels menacés à l'étranger (*safe haven*). Ces deux initiatives ont servi de modèles à d'autres États signataires de la Convention de La Haye de 1954 et à l'Unesco.

En Suisse, l'accent est également mis sur une planification fiable en cas d'événement. Bien que la Confédération puisse fournir des directives et apporter son soutien dans ce domaine, il est important que chaque institution assume la responsabilité de ses propres fonds et locaux de dépôt.

La présente revue rend aussi compte de quelques mesures prises dans ce domaine, notamment les planifications d'urgence, les plans d'évacuation et les réseaux d'urgence au sein desquels plusieurs partenaires se soutiennent mutuellement. Une chose est particulièrement claire: la protection des biens culturels reste une tâche importante de la Confédération, des cantons, des communes et des institutions qui œuvrent ensemble pour la sécurité de notre patrimoine.

Laura Albisetti, Rino Büchel: Les abris PBC, une mesure de protection essentielle.

Depuis la fin des années 60, la Confédération soutient la construction d'abris pour biens culturels selon des normes techniques. Pour obtenir un soutien financier, il faut toutefois remplir les conditions suivantes: la collection est inscrite comme objet d'importance nationale dans l'Inventaire PBC, l'abri se situe dans une zone sûre et une planification d'urgence est établie au plus tard au moment de l'occupation de l'abri.

Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) entièrement révisée (prévue le 1^{er} janvier 2021), la Confédération prendra non seulement en charge les coûts supplémentaires reconnus pour la création et la rénovation des abris pour biens culturels des archives et collections cantonales d'importance nationale, mais aussi les coûts d'entreposage de biens culturels meubles. Afin d'aider toutes les personnes participant à la réalisation d'un projet de construction, les deux sections spécialisées de l'OFPP Protection des biens culturels et Constructions ont publié un guide pour l'organisation et la construction d'abris.

Parmi les autres mesures préventives importantes, la Section Protection des biens culturels gère les archives de microfilms à Heimiswil et, en collaboration avec d'autres partenaires, un refuge pour biens culturels menacés à l'étranger.

Tobias Wildi: Un refuge pour les biens culturels numériques.

Aujourd'hui, de nombreux biens culturels meubles et pratiquement toutes les documentations de sécurité sont créés, entreposés et archivés à long terme sous forme numérique. Les mesures de sécurité conventionnelles tels que la protection physique, l'entreposage dans de bonnes conditions climatiques ou le microfilmage ne s'appliquent pas aux biens culturels numériques. De nouvelles mesures doivent être prises et mises en œuvre. Une étude présentée en mars 2020 par la Section Protection des biens culturels de l'OFPP propose des pistes pour un plan de protection nationale, comme la création d'un refuge numérique.

Ce nouveau refuge se caractérise de la façon suivante: tout d'abord, il doit être décentralisé et réparti sur plusieurs sites. Cela signifie qu'idéalement, aucune tâche, qu'elle soit organisationnelle ou technique, n'est liée à un seul endroit. Deuxièmement, des mécanismes doivent être mis en place pour vérifier et garantir régulièrement l'intégrité des données (données non altérées). Troisièmement, il faut choisir des technologies durables et nécessitant peu de ressources, qui se caractérisent par une faible consommation d'énergie. Le stockage de grandes quantités de données génère des coûts fixes qui doivent être maintenus aussi bas que possible.

Un projet pilote pourrait bientôt être lancé sous la direction de l'OFPP et être mis en œuvre progressivement.

Olivier Melchior: Formation et planification d'urgence; un duo gagnant pour la PBC.

En mai 2012, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la stratégie en matière de protection de la population et de protection civile 2015+ dont l'un des objectifs principaux est la gestion efficace des catastrophes et des situations d'urgence d'origine technique, naturelle ou sociétale.

L'évolution de la situation politique, les événements naturels et les catastrophes récentes (guerre et destructions en Syrie et au Mali, incendies du Musée national au Brésil et de la cathédrale Notre-Dame de Paris, etc.) ont mis en évidence l'importance de la protection des biens culturels. Les mesures préventives dans le domaine du patrimoine matériel et culturel sont essentielles pour la protection de notre identité culturelle. Dans sa résolution 2347 de 2017, le Conseil de sécurité des Nations Unies a demandé aux États de ratifier la Convention sur la protection des biens culturels et ses protocoles et de mettre en œuvre les mesures PBC de la Convention pour la protection des biens culturels et du Deuxième Protocole. Cette résolution est un gage de sécurité et montre l'importance de la protection des biens culturels pour le Conseil de sécurité.

Dans la Stratégie de la protection de la population, la protection des biens culturels est une des prestations centrales de la protection civile. Le plan de formation Protection civile 2015+ constitue la base d'une formation uniforme en Suisse. Après l'instruction de base, le personnel de la protection des biens culturels suit une formation spécialisée dans le canton. Les spécialistes PBC peuvent être formés pour atteindre le premier échelon des cadres et devenir des sous-officiers PBC. Ils peuvent ensuite atteindre le grade d'officiers PBC, qui correspond à l'ancien grade de chef PBC. La réorganisation de l'enseignement dans la protection civile a permis de prolonger la durée de formation et de mieux préparer le personnel. L'objectif est de rendre la protection civile plus autonome et polyvalente. La nouvelle structure organisationnelle doit être unifiée et comprend les échelons suivants: groupe, section, compagnie et bataillon.

La formation PBC de la PCi met désormais l'accent sur la capacité opérationnelle du personnel. À cette fin, la structure organisationnelle de la protection civile a été adaptée et un plan de formation uniforme a été élaboré en collaboration avec les cantons. Les exigences minimales de la formation sont réglées à l'art. 4 de l'ordonnance sur la protection des biens culturels (OPBC). Les cours sont organisés et dispensés sous la direction de la Division Instruction à Schwarzenburg.

En novembre 2018, la CFPBC et la Section PBC ont lancé une stratégie PBC nationale en trois étapes (prévention/préparation – intervention – suivi). Elle s'appuie sur l'OPBC, qui exige des cantons la réalisation de planifications d'urgence pour leurs principaux biens culturels. Toutefois, la stratégie envisagée va bien au-delà de la planification d'urgence. L'objectif est de mettre en place un système complet de gestion des risques avec des standards minimaux contraignants pour la protection des biens culturels. La planification d'urgence n'est qu'une partie de cette stratégie globale en trois étapes.

Les institutions culturelles se trouvent en principe au centre de cette stratégie. Il faut veiller à ce que la gestion globale des risques soit intégrée dans tous les domaines d'activité de l'organisation, en définissant les principes de conduite et les devoirs.

Les institutions culturelles d'importance nationale et régionale répertoriées dans l'Inventaire PBC servent de modèles dans le domaine de la protection des biens culturels. La gestion et la responsabilité des planifications PBC incombent à la direction de l'institution culturelle concernée.

Flavio Häner: Les réseaux d'urgence, partenaires importants de la PBC.

Au tournant du millénaire, une forme de soutien mutuel en cas d'urgence a été établie entre les archives, les bibliothèques, les musées et d'autres institutions culturelles des régions germanophones sous le nom de réseau d'urgence (en allemand: *Notfallverbund*).

Les membres d'un réseau d'urgence se garantissent mutuellement une assistance technique ou un appui en personnel en cas de danger ou de dommage à des biens culturels dans une ou plusieurs institutions.

Cette assistance mutuelle est basée sur une déclaration écrite de soutien signée par les institutions membres. Outre le soutien mutuel en cas d'urgence, la préparation coordonnée des institutions à d'éventuels événements est au cœur des activités du réseau d'urgence. Les mesures de préparation comprennent la consultation des services d'urgence, l'élaboration commune de planifications d'urgence, la fourniture et l'acquisition coordonnées de moyens d'intervention, la formation et le perfectionnement du personnel et la conduite d'exercices communs. En tant qu'éléments de la planification d'intervention et d'urgence, les réseaux d'urgence peuvent apporter une contribution importante à la protection des biens culturels.

Alors que le concept de réseau d'urgence se développe lentement en Suisse, il existe déjà en Allemagne plus de 40 réseaux jouant un rôle essentiel dans la protection des biens culturels. L'article présente le concept de réseau d'urgence et donne un aperçu de l'expérience acquise depuis 2018 dans la mise en place d'un tel réseau dans le canton de Bâle-Ville.

Michael Strobino: S'exercer à protéger les biens culturels: indispensable et enrichissant.

Le patrimoine hérité de nos ancêtres et que nous devons transmettre à nos descendants est précieux. Il n'est pourtant pas à l'abri d'incidents ou de catastrophes susceptibles de l'endommager. Il est alors essentiel de se préparer au mieux à gérer de tels événements en élaborant un plan de sauvetage. L'une des principales obligations sera d'organiser un exercice réaliste à l'échelle 1/1. Outre l'acquisition de réflexes, les exercices sont une véritable source d'enseignements et permettent de s'améliorer dans tous les domaines.

Incendies, inondations, fuites d'eau, etc... les dangers naturels et techniques sont bel et bien réels. Présents dans notre quotidien, ils peuvent survenir à n'importe quel moment.

Des plans de sauvetage sont indispensables

Les récentes expériences vécues durant cette dernière décennie sur le territoire de Genève, comme celle survenue en juin 2008 dans les bibliothèques de la Faculté des lettres de l'Université de Genève, ont démontré toute l'importance d'avoir un plan de sauvetage mais également de l'avoir testé lors d'exercices. Ce document de base regroupe toutes les informations et les actions à entreprendre en cas de sinistre ou de catastrophe. Il précise les différentes phases pendant et après l'événement, et ce pour toutes les parties intervenantes. Ce document, resté à l'état théorique, ne saurait évoluer sans une application pratique lors d'un exercice.

Les exercices – encore plus importants!

Les exercices apportent une multitude d'enseignements tant dans la phase de préparation que lors de leur déroulement. La préparation d'un exercice d'évacuation permet de sensibiliser les collaborateurs ainsi que les partenaires à la protection des biens culturels. Cette phase préliminaire nécessitera également l'organisation de formations spécifiques pour le personnel de l'institution et, si possible, avec l'appui des autres intervenants potentiels tels que les pompiers, les membres de la protection civile ou des entreprises externes. Pour une institution, cela pourra même lui permettre d'affiner ses techniques de protection et d'acquérir le matériel de secours spécifique aux objets et/ou aux lieux.

La préparation d'un exercice d'évacuation nécessite un travail de préparation minutieux. Cela commence par la rédaction d'un cahier d'exercice comprenant les données générales de l'exercice, les objectifs, le but, la description de la situation initiale (événement déclencheur impliquant le sauvetage ou l'évacuation des biens culturels), les situations évolutives possibles, les plans du lieu et de la zone de son déroulement, les aspects organisationnels (humain et matériel) ainsi qu'un calendrier indiquant toutes les séances de préparation. La rédaction d'un scénario comprenant le timing et les événements ainsi que les situations évolutives est indispensable. Une fiche d'événement est établie et détaille la situation, les effets escomptés, les différentes actions possibles ainsi que les mesures à prendre par les équipes de sauvetage. La mise en place d'une régie d'exercice apporte une aide précieuse au bon déroulement de l'exercice. Le lieu désigné fait toujours l'objet de repérages préalables. Il ne faut pas oublier, si nécessaire, de procéder aux éventuelles autorisations requises si l'exercice devait empiéter sur l'espace public. Un exercice réaliste nécessite enfin l'utilisation d'objets non dommageables. Selon les intervenants prévus, l'intégration de figurants peut apporter une touche supplémentaire de réalisme. Enfin, la participation d'arbitres ou d'observateurs permet d'effectuer des contrôles sur le déroulement de l'exercice et de vérifier si les objectifs déterminés ont été atteints mais aussi d'apporter, par leur vision externe, des points d'amélioration.

Déjà une longue expérience à Genève

Des exercices d'évacuation «grandeur nature» sont réalisés chaque année à Genève depuis maintenant près de 10 ans. Le premier grand exercice d'évacuation de biens culturels a eu lieu en novembre 2012 à la Bibliothèque de Genève. Il a impliqué, pour la toute première fois, la quasi-totalité des partenaires de la protection de la population: agents de la police municipale, ambulanciers, pompiers, membres de la protection civile, le personnel de l'institution, le public ainsi que des figurants. Le déroulement de l'exercice a nécessité la fermeture au public d'un grand parc du centre de la ville ainsi que l'interdiction de stationnement dans plusieurs rues avoisinantes. Les intervenants se sont retrouvés dans un scénario d'évacuation totale de tous les biens culturels, collant au plus près de la réalité: public évacué, blessés, dégâts matériel, etc. Des spécialistes de la protection des biens culturels de la protection civile de la Ville de Genève ont collaboré non seulement avec les feux bleus mais également avec le personnel de l'institution pour procéder à l'évacuation de livres, leur traitement, leur référencement et leur stabilisation. Depuis, chaque année, un exercice à l'échelle 1/1 est organisé dans une institution culturelle différente. Chaque bilan d'exercice a ainsi permis de faire évoluer les plans de sauvetage mais également les compétences et les connaissances des collaborateurs et des partenaires.

Lors du déroulement de l'exercice, les idées et les concepts sont mis en pratique. Les différentes phases du plan sont testées. Les intervenants ainsi que les observateurs peuvent ainsi constater le fonctionnement ou les dysfonctionnements. Il s'agit d'une opportunité pour les différents intervenants et services de secours d'apprendre à collaborer ensemble, de s'observer et d'assimiler le mode de fonctionnement de chacun. Les retours d'exercices sont, de ce fait, une source enrichissante permettant de faire évoluer un plan de sauvetage, d'y apporter des améliorations et, très souvent, de développer de nouvelles idées. Des modifications ont ainsi pu être apportées aux formations données au personnel des institutions (gestion de crise) ainsi qu'aux partenaires (manipulations, traitement, organisation sur la place sinistrée), à l'organigramme interne du personnel de l'institution engagé en cas de catastrophe (schéma d'alarme, groupes de secours, rôles, fonctions, etc.), à la recherche et au développement de matériel spécifique (équipement, chariot Cellule de Crise, berce, etc.). La coopération entre les partenaires engagés a pu être renforcée notamment par la mise en place d'un vocabulaire et d'une terminologie communs. De nouveaux concepts relatifs à la traçabilité des biens culturels, la plateforme numérique d'informations ou encore le recensement en 3D ont été développés. Enfin des adaptations nécessaires ont été entreprises pour renforcer la sécurité dans les bâtiments.

Bien préparé pour le cas d'urgence

Grâce à l'expérience acquise durant les exercices de cette décennie, les intervenants ont su réagir correctement, froidement et efficacement lors de réels sinistres et ce même dans des lieux dépourvus de plan de sauvetage. Au cours de ces cinq dernières années, on peut retenir l'évacuation de la réserve d'une bibliothèque universitaire ainsi que la mise à l'abri de 500 tableaux menacés par la crue de l'Arve en mai 2015, l'évacuation et le traitement d'archives mouillées situées sur une commune genevoise lors d'une inondation par le haut en mars 2018, la sauvegarde et la stabilisation d'objets de culte lors de l'incendie de l'église du Sacré-Cœur en juillet 2018 ainsi que la protection et l'évacuation d'objets culturels lors d'importantes infiltrations d'eau dans l'un des principaux musées genevois, le Musée d'Art et d'Histoire (MAH), suite à la tempête de juin 2019.

En conclusion, les exercices d'évacuation sont de véritables sources d'enseignement et permettent également de former tous les acteurs impliqués dans le sauvetage de biens culturels.

Beatrice Winter: Le réseau d'urgence bernois.

Dans la région de Berne, dix-sept institutions se sont regroupées en un réseau dans le but de se soutenir mutuellement de façon rapide, désintéressée et informelle en cas d'urgence. Ce réseau vient s'ajouter aux mesures prises par les pompiers, la protection civile et la protection des biens culturels.

Les membres se réunissent une ou plusieurs fois par an pour échanger leurs expériences et travailler en groupes afin de renforcer leur collaboration et celle avec les pompiers et les services PBC.

La prochaine question à régler est la mise à disposition d'un dépôt d'urgence commun.

Elke Müräu: Planification d'urgence PBC au Musée National Suisse.

Avec l'ouverture du Centre des collections du Musée national suisse à Affoltern am Albis (ZH) en 2007, une première planification d'urgence a été élaborée pour gérer les incendies, inondations ou autres événements similaires en cas d'urgence. Depuis, douze ans se sont écoulés et les premières planifications ont été évaluées, révisées à plusieurs reprises, développées et, surtout, mises en pratique. Un réseau a été établi et élargi et les contacts avec les organisations d'urgence, les services de conservation du patrimoine culturel et les institutions partenaires des musées ont été renforcés. La formation continue des partenaires externes, tels que les services PBC de la protection civile responsables du Musée national, compte tout autant que la formation du personnel du musée par des spécialistes internes et externes.

La planification d'urgence du Musée national suisse est constamment améliorée. En raison des affaires courantes et d'autres priorités, ces travaux se font souvent par petites étapes, qui permettent toutefois d'assurer un développement et une professionnalisation à long terme. Le soutien de la direction du musée est indispensable pour les nombreux travaux de préparation en vue d'un éventuel événement que tout le monde espère ne jamais voir se produire.

Bernhard Preuss: Barbarastollen – un patrimoine sous protection spéciale.

Le refuge *Barbarastollen*, sur la commune d'Oberried en Forêt-Noire, près de Fribourg-en-Brisgau, est aujourd'hui considéré comme l'un des lieux de stockage les plus sûrs d'Allemagne. Il abrite les plus grandes archives de microfilms d'Europe placées sous protection spéciale par l'Unesco selon les critères de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954). Les microfilms produits par les services fédéraux de microfilmage y sont stockés en toute sécurité. Les documents de grande valeur nationale, historique et culturelle sont microfilmés dans tous les *Länder* sous forme de copies de sécurité à long terme de documents photographiques lisibles à l'œil nu afin d'être transmis aux générations futures.

L'article présente les principes de base de la Convention de La Haye et les critères qu'un refuge doit remplir pour être placé sous protection spéciale par l'Unesco.

La manière dont les directives ont été et seront mises en œuvre dans la pratique en Allemagne est également étroitement liée à l'utilisation du refuge comme lieu de stockage des microfilms des services fédéraux de microfilmage. L'article présente les exigences, les enjeux et les mesures particulières liées à un tel lieu ainsi que les caractéristiques qui font de ce site un lieu approprié au stockage à long terme de microfilms.

Grâce au microfilmage et à l'archivage à long terme au refuge *Barbarastollen*, l'Office fédéral de la protection de la population allemand apporte une contribution essentielle à la stratégie de protection du patrimoine écrit en Allemagne.

Rocco Leuzzi: Des critères d'évaluation pour fixer des priorités.

Les planifications d'urgence des musées et des collections doivent aussi tenir compte de la nécessité de sélectionner les objets, car il peut y avoir des situations dans lesquelles il n'est pas possible d'assurer une protection identique à l'ensemble de la collection.

Il est donc nécessaire de décider quels objets doivent être protégés en priorité en utilisant autant que possible une procédure standardisée. Il convient d'utiliser des critères d'évaluation pour chaque collection. Le choix des priorités doit être fondé et être effectué par la direction scientifique de la collection.

Dans le cadre de ses études universitaires dans le domaine de la protection des biens culturels, l'auteur a rédigé un mémoire sur une approche possible de standardisation de l'évaluation.

Ce travail est basé sur les collections nationales de Basse-Autriche, qui, en tant que collection universelle régionale, comptent plus de six millions d'objets et couvrent un large éventail de domaines, notamment la préhistoire, l'archéologie romaine, l'histoire culturelle et contemporaine, la flore et la faune et l'art du Moyen Âge à nos jours.

Dans les collections hétérogènes, il ne s'agit pas d'établir des critères d'évaluation au sens de valeurs définies telles que la valeur artistique, mais de déterminer l'importance des facteurs d'influence à des fins de pondération. De cette manière, on peut garantir que même des domaines très différents de la collection peuvent être classés par ordre de priorité selon des critères d'évaluation pertinents pour les objets.

Michael Marek: Une réserve de semences en Arctique.

La Réserve mondiale de semences du Svalbard, au Spitzberg, conserve des semences du monde entier dans le permafrost. Près de 1,2 million d'échantillons de semences de maïs, de riz, de blé et d'autres plantes agricoles provenant de 249 pays sont stockés à une température constante de moins 17,9° Celsius dans ce bunker sécurisé derrière des portes en acier, protégé des tremblements de terre, des pluies acides et des radiations radioactives. Cette réserve est une sauvegarde en cas de catastrophe si l'une des quelque 1700 banques de semences dans le monde était détruite, par exemple par un conflit armé, comme en Syrie, ou par des inondations, des éruptions volcaniques ou une panne d'électricité. «La perte d'une plante est aussi irréversible que la fin des dinosaures» déclare Stefan Schmitz, directeur de *Crop Trust*, en référence à l'Afghanistan et à l'Irak, où les banques de semences ont été détruites pendant la guerre. Aux Philippines, c'est un typhon qui a détruit la banque de semences et sa précieuse collection de riz.

Dans de tels cas, les plantes disparues peuvent être retrouvées grâce à des «copies de sauvegarde» provenant de la réserve de semences de l'Arctique, qui est gérée par *Crop Trust*, une fondation internationale indépendante basée à Bonn et dont l'objectif est de préserver la diversité des semences.

La Norvège a commencé la construction du bâtiment en 2006 (coût de la construction: 6,3 millions d'euros) et l'inauguration a eu lieu 26 février 2008. L'Estonie a été le premier pays à y stocker des semences, la Suisse l'a rejoint en 2009. Les pays et les organisations sélectionnent les semences qui seront stockées, à une exception près: les semences génétiquement modifiées sont systématiquement refusées.

La fondation *Global Crop Diversity Trust* est soutenue non seulement par les États mais aussi par des entreprises, comme *DuPont Pioneer* et *Syngenta*, actives dans le domaine du génie génétique, ce qui alimente la critique. Le capital s'élève actuellement à un peu plus de 300 millions de dollars américains. Le don de la Suisse, qui s'élève à près de 12 millions de dollars américains, n'est qu'un montant symbolique; les plus grands donateurs sont la Norvège et l'Allemagne.